

Commaille, Jacques. 1996. *Misères de la famille. Question d'État*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 250 p.

Gérard Neyrand

Numéro 39, printemps 1998

Liens personnels, liens collectifs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017676ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017676ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Neyrand, G. (1998). Compte rendu de [Commaille, Jacques. 1996. *Misères de la famille. Question d'État*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 250 p.] *Lien social et Politiques*, (39), 152–154.
<https://doi.org/10.7202/017676ar>

Processus fragile s'il en est, l'affranchissement exige pour aboutir qu'aucune des cinq conditions qui le définissent ne soit négligée. L'intérêt de l'ouvrage de B. Bergier tient au repérage de cette régularité par-delà la singularité des itinéraires, mais aussi à la nouvelle lecture des « problèmes sociaux » qu'il propose ; celle-ci prend à contre-pied les travaux insistant sur les dysfonctionnements de notre société à partir de l'étude des déviants ou autres « assistés ». En choisissant de se pencher sur le parcours de ceux qui réussissent à s'extraire de la marginalité, il redonne à l'individu sa juste place et laisse apparaître une lueur d'espoir, affirmant que *l'on peut survivre à l'horreur en lui donnant un sens*.

Armelle Debroise
CERSOF, Université Paris V

• **COMMAILLE, Jacques. 1996.** *Misères de la famille. Question d'État.* Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 250 p.

« Les misères de la famille, c'est-à-dire les difficultés auxquelles sont confrontés certains individus à la suite d'un changement de leur vie familiale, perdent de leur spécificité pour s'inscrire dans le flot des problèmes sociaux, dans la généralité de la *question sociale* » (p. 201). Spécialiste reconnu de sociologie du droit et des politiques familiales, Jacques Commaille entend traiter de la question familiale (les transformations contemporaines de la famille) élargie en question sociale (qui assure la protection et l'autonomie matérielle des individus ?) et en question politique (comment s'établit le rapport de l'individu au collectif ?) (p. 12).

« La question centrale, au cœur de la réflexion proposée, est celle de savoir si une régulation classique du privé [qualifiée de *moderne*] peut encore fonctionner face aux bouleversements des pratiques et des situations sociales qui en découlent ou qui les accompagnent [...]. N'est-ce pas une régulation *postmoderne* qui se met en place, faite de ces modes, plus ou moins maîtrisés, d'interventions pragmatiques, flexibles, conjoncturelles, où la référence aux institutions (par exemple la famille comme instance stratégique de socialisation) devient incertaine ? » (p. 30).

L'ouvrage est divisé en sept chapitres. Le premier décrit les traits généraux

d'une régulation moderne du sociofamilial, basée sur un modèle de famille et de socialisation de type durkheimien, à la fois univoque et à vocation universelle. Le deuxième présente « les nouvelles données sociales », marquées par « l'irrésistible avènement du pluralisme des pratiques familiales » (p. 61), et par la montée de la pauvreté et de la précarité ; un risque social plus élevé pouvant être corrélé avec certaines pratiques familiales comme la monoparentalité des femmes.

Dans le troisième chapitre consacré aux « contradictions de la régulation juridique face aux nouvelles données sociales » (p. 79), le chercheur met en lumière la coexistence problématique de deux types de normativité, ayant chacun leur logique propre. La normativité *référentielle*, typique du droit civil, s'applique « à l'énonciation et à la conservation, au renouvellement d'un ensemble de règles régissant les comportements sociaux, les contraignant ou suscitant leurs évolutions ou leurs transformations » (p. 80). Elle se décline de manière privilégiée sur le mode de la *conservation*, de la résistance aux changements sociaux, même si elle emprunte aussi au mode d'*adaptation*, afin de préserver l'autorité de la règle mise à mal par une trop grande inadéquation par rapport à l'évolution des comportements. Caractéristique du droit social, la normativité *gestionnaire* consiste en la gestion des conséquences des pratiques sociales, au nom d'un principe général de protection et de solidarité sociales, sans volonté (explicite) d'institutionnaliser un modèle comportemental.

Normativités référentielle et gestionnaire peuvent entrer dans des logiques *complémentaires*, lorsque la seconde sert à remédier à la rigueur de la première, en définissant par exemple, pour l'attribution d'une allocation sociale, la notion d'enfant à charge sur des critères plus larges que ceux retenus dans le droit de la filiation. Elles entrent dans des logiques *antinomiques*, lorsque la normativité gestionnaire n'a plus vocation qu'à gérer les situations de précarité ou de pauvreté résultant des transformations des comportements familiaux... mais aussi de la normativité référentielle lorsque par exemple celle-ci met le principe d'égalité formelle au cœur du divorce, alors qu'il engendre un risque social plus élevé pour les femmes que pour les hom-

mes, en raison de la répartition asymétrique des charges familiales combinée à l'insertion différenciée sur le marché du travail.

Les incertitudes de la régulation juridique du sociofamilial témoignent des « non-choix » politiques opérés par la normativité gestionnaire entre les « couples d'opposition structurant la politique familiale actuelle » (p. 99) : solidarité intrafamiliale (privée) ou collective (publique), redistribution des ressources publiques horizontale (entre toutes les familles) ou verticale (ciblée sur certains types de familles), conceptions libérale (décision des bénéficiaires) ou welfariste (décision des prestataires) de ce à quoi doivent servir les allocations sociales. Gérée sans plus de référentiel, la question familiale et sociale génère en retour un cercle vicieux : en même temps qu'il essaie d'inclure dans ses interventions les nouveaux risques sociaux, l'État providence actuel ne cesse paradoxalement d'exclure, en déterminant, de manière pragmatique et relativement autonome, des critères d'accès aux mesures en termes d'âge, de sexe, de situations particulières, ce qui produit de nouveaux risques sociaux qu'il lui faudra tôt ou tard prendre également en compte (p. 105).

Ces incertitudes engendrent une situation de brouillage normatif auquel les institutions et les agents du sociofamilial sont finalement confrontés. L'objet du quatrième chapitre est de montrer, en dessinant en filigrane un parallèle audacieux mais convaincant entre travailleurs sociaux et magistrats, la manière flexible, plurielle et individualisée — en un mot, postmoderne — dont les professionnels du social ajustent la règle aux faits, au moyen de la construction de standards, de conventions. Recherchant les facteurs susceptibles d'expliquer cette « hétérogénéisation » de l'action sociale, l'auteur pointe les relations complexes entre le local et le central, notamment les rapports politiques différents à la question sociale, le flou de la catégorie au fondement de l'intervention sociale, en prenant pour exemple la définition imprécise de la notion d'« isolé » pour l'attribution de l'allocation de parent isolé, et les liens privilégiés qui unissent les travailleurs sociaux et l'environnement, qui font de ceux-ci « les dépositaires des valeurs et des représentations du milieu local » (p. 128).

Le cinquième chapitre s'attarde sur l'attente duale de régulation qui marque les stratégies et représentations des professionnels du social (et de la justice), ainsi que de ceux qui s'adressent à eux. D'une part, il y a *attente de droit*, d'une règle, d'une Loi, dans ses dimensions formelles et symboliques ; cette attente correspondant à la logique de la normativité référentielle. En même temps, il y a *attente de soutien*, de solidarité, de secours face à une situation douloureuse, quelle que soit son inscription (ou sa non-inscription) dans les catégories normatives. Dans le chapitre suivant, le sociologue dévoile un mouvement de double autonomisation dans l'action sociale que traduisent les tendances à la contractualisation des actions sociales dont témoigne, par exemple, la diffusion croissante de la médiation familiale, et à une plus grande proximité des opérateurs du social, marquée par un transfert de l'action sociale de l'État central vers les associations volontaires et les institutions locales. Il en résulte des changements structurels, en termes de statut de la loi devenue plurielle, à géométrie variable en fonction des transactions particulières auxquelles elle donne lieu, ainsi que des changements culturels, touchant aux représentations mêmes du mode de gestion des questions familiales, privilégiant par exemple, dans le chef des professionnels du social, la casuistique en lieu et place des « règles stables et générales ». D'où le risque de *balkanisation* de l'action sociale et de retour à la vieille logique philanthropique.

Dans le dernier chapitre, Jacques Commaille met l'accent sur les effets socialement différenciés que cette régulation postmoderne produit sur les relations des citoyens à l'État. Elle renforce certains (ceux qui disposent des capitaux culturels et économiques) dans la maîtrise de leur destinée individuelle, au travers d'une neutralité plus grande de l'État (de droit) à l'égard de leurs rapports familiaux. Elle engage d'autres (qui ne disposent pas de capitaux suffisants) dans des processus de précarisation, renforçant leur dépendance à l'égard de l'État (providence) dans le cadre d'une « publicisation » accrue des conséquences sociales de leur rapports familiaux. Et l'auteur de conclure, en appelant à une conception renouvelée de la citoyenneté et de la démocratie : « Le pari extraordinaire auquel nos sociétés sont confron-

tées, c'est de rompre avec cette utilisation différentielle [des régimes de régulation] qui se fait au détriment des plus démunis, de ceux qui cumulent les effets d'une précarisation sociale et d'une précarisation familiale jusqu'au point de ne plus pouvoir être même *citoyen* » (p. 219).

C'est ainsi à partir de la question familiale, interpellée par la question sociale, que Jacques Commaille en arrive à poser la question du lien social dans les sociétés démocratiques et de ce qui le fonde. La famille n'est plus alors considérée comme le simple lieu d'exercice d'une sociabilité primaire qu'il s'agirait de réactiver en tant que « cellule de base de la société », face à la précarisation du travail et à la crise de l'État providence, mais comme surface d'expression d'une mutation sociale décisive, celle de l'économie générale de l'ordre politique de la société. Mutation qui aurait en ligne de mire l'avènement véritable de la démocratie dans l'espace du Privé, la mise en jeu effective de l'idéal républicain de 1789 : l'égalité de droit des individus dans un système préservant leur liberté, tout en garantissant une solidarité sociale par le biais d'un État recomposé.

Mais cette perspective demeure encore un objectif idéal porté par certaines tendances sociales (contractualisation des relations, médiation, association, individualisation et localisation du traitement des problèmes...) mais auquel d'autres s'opposent au nom soit d'un certain conservatisme politique, soit d'une certaine inertie bureaucratique, soit d'une certaine dualisation de fait des attentes, des pratiques, des réponses et des stratégies de régulation transversales à la reformulation de ce qui est redevenu la « question sociale ». L'auteur s'est ainsi attaché à montrer la complexité des mutations en cours au travers d'un foisonnement d'analyses renvoyant à un grand nombre de travaux contemporains sur les évolutions de la famille et des politiques publiques. Et ceci en gardant une ligne directrice qui permet de donner sens à cette multitude de références entrecroisées. En effet, le paradoxe de cet énorme travail effectué par Jacques Commaille c'est d'aboutir à la formulation d'un principe général d'action proposé, au delà des institutions, à la société tout entière, à partir de cette multitude de références et de travaux servant de

base à la construction de son argumentation.

Cette diversité des références qui fait la richesse et la complexité du montage effectué participe de deux ordres de facteurs inhérents à la production de l'œuvre : un travail de synthèse de plusieurs programmes de recherches impulsés par la CNAF, et la propension même de l'auteur à construire sa réflexion sur l'actualité des recherches et des débats contemporains.

L'ouvrage est donc très documenté tout en gardant une ligne directrice forte : l'analyse de la complexité interne des dispositifs de régulation de la famille et du social et de leur combinatoire, au regard de la production d'un nouveau cadre normatif du social véritablement républicain. Pour réaliser cette opération, les développements s'avèrent forcément à la fois multiples et complexes, de la mutation de la production des normes juridiques à l'adaptation de la pratique des agents institutionnels à la diversité des difficultés sociales, exprimées par ceux qui ne constituent pas toujours au regard de la normativité administrative de stricts « ayants droit ».

Cette analyse des mutations des différents régimes de régulation de la famille, confrontés aussi bien à la crise de légitimité d'une normativité juridique imposant une loi transcendante qu'à la précarisation de l'emploi et la multiplication d'« assistés sociaux » qui interpellent les pratiques de l'action sociale, débouche sur un constat majeur. C'est que désormais « les redéfinitions de l'instance privilégiée de socialisation notamment aux valeurs sociales et politiques que constituaient la famille traditionnelle (et qui expliquait l'intensité du contrôle social dont elle faisait l'objet) et l'ébranlement de ce "grand intégrateur" que représentait le travail, justifient que soit reposée, avec une extrême acuité, la *question sociale* ».

Par delà les risques de « désaffiliation » qui guettent une part croissante de la population, il est devenu urgent de repenser l'organisation d'un champ dont le familial ne peut plus être constitué en entité autonome, celui même dont la polysémie lui permet d'être abordé à la fois comme constitutif de l'ensemble d'une société et comme porteur d'une question : *le social*. C'est-à-dire, au travers de la question sociale comme analyseur des manques du sys-

tème démocratique, comment se reformule la question d'un lien social immédiatement politique, où s'articulent les affiliations multiples du citoyen en devenir : par la famille, l'école, l'entreprise, l'association, la communauté, et la classe sociale ?

Perspective stimulante qui s'appuie sur la nécessité en actes d'un décloisonnement disciplinaire permettant de dépasser l'auto-enfermement dont participe la constitution de champs de recherche trop clôturés et leur investissement par des spécialistes invités à l'ouverture de leurs pratiques théoriques.

Gérard Neyrand
CIMERSS
Olivier Paye

Université libre de Bruxelles et Facultés
universitaires Saint-Louis de Bruxelles

• **ION, Jacques, et Michel PERONI, coord. 1997. *Engagement public et exposition de la personne. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 270 p.***

L'ouvrage coordonné par Jacques Ion et Michel Peroni résulte d'une démarche originale : il rend compte des évolutions, des implications des modalités d'intervention individuelle dans l'espace public. Il se concentre sur les questionnements soulevés par la rencontre des intérêts privés et des scènes collectives. Plus largement, il interroge la capacité des sociétés modernes à conduire les individus qui les composent à engager des actions collectives, à produire du politique. Par ailleurs, il remet en cause les catégories usuelles de classement des formes d'engagement public et englobe des démarches individuelles qui, pour n'être pas toujours volontaristes, mènent néanmoins à construire du collectif.

Les contributions à cet ouvrage, qui réunit vingt et un auteurs, sont classées en cinq parties dont les titres et sous-titres résument assez bien la problématique soulevée : « Les agents, quand les rôles sociaux, censés protéger les individus, nécessitent un surengagement des personnes » ; « Les acteurs, quand la mobilisation pour une cause publique engage la personne » ; « Les passants, quand il faut répondre de soi dans la rue » ; « Les quidams, quand quiconque expose son intimité » ; « Les figures, perspectives problématiques ».

Les articles qui composent « Engagement public et exposition de la personne » présentent la particularité de revenir sur un certain nombre de pré-requis et adoptent un ton assez iconoclaste. Il en est ainsi, par exemple, des participations de François Dubet, d'Isabelle Astier, de Christine Dourlens et Pierre Vidal-Nacquet. Tous à leur manière, ces auteurs reviennent sur des institutions ou des rôles structurés de participation à la vie publique. En examinant les fonctions de l'école et du Revenu minimum d'insertion pour les deux premiers, celles des experts chargés de la prévention des risques naturels pour les deux autres, les auteurs tendent à souligner les dysfonctionnements de systèmes qui, censés protéger les personnes impliquées dans les structures, les mettent en fait en position difficile en les surexposant, soit qu'ils mettent en cause leurs facultés, soit qu'ils poussent à aller au-delà des compétences et ressources professionnelles des individus.

D'autre part, cet ouvrage présente la particularité de faire une large place à l'incertitude, aux questionnements relatifs aux diverses formes d'engagement. En se référant aux participations de Jacques Ion, de Abdelhafid Hammouche, de Bertrand Ravon et de Roland Raymond, il est possible de souligner la mise en évidence des évolutions problématiques de la participation associative. Qu'il s'agisse des débats sur l'engagement distancié de bénévoles, sur les transformations diachroniques des associations d'origine communautaire ou bien de l'hétérogénéité croissante des raisons qui poussent à la participation dans de nouveaux types de regroupements associatifs, ce qui est en cause est bien la croissance d'un certain « flou » concernant les figures et les objectifs des militants ainsi que la quête d'une forme de renouvellement de la démarche associative.

Par ailleurs, certaines des contributions mettent en valeur des participations à l'espace public assez différentes des conceptions habituelles concernant l'engagement. Ainsi, les expériences décrites par Jacques Roux à propos des grévistes de la faim, par Pierre Lascoumes à propos des militants de Aides, par Renaud Dulong concernant les témoins oculaires, ou encore par Abdelkader Belbahri impliquant des jeunes Maghrébins tendent à souligner des participations

exceptionnelles, nouvelles voire involontaires aux arènes publiques. Ces participations posent un certain nombre de problèmes et reposent sur des paradoxes. Les risques encourus par les individus à l'occasion de leur participation à l'espace public apparaissent en effet comme les conditions mêmes de l'écoute, de leur prise en compte par l'opinion publique, de leur passage sur cette même scène publique. En reprenant l'expression de Jacques Roux, ces actions « font du pâtir le lieu d'un agir » et introduisent de ce fait des modalités tout à fait différentes des participations traditionnelles au collectif par les professionnels ou militants.

D'une manière assez parallèle, les « mancheurs » de Pascale Pichon ou les affiches humanitaires évoquées par Spyros Franguiadakis donnent lieu au développement d'une forme d'interpellation de l'opinion publique, interpellation basée sur la culpabilisation individuelle, sur la mise en avant de souffrances vécues par ailleurs sur le mode privé et par conséquent habituellement cachées. Elles aboutissent également à faire exister une sorte de suspicion qui met en cause l'auteur et les auteurs de l'exposition de la pauvreté, en questionnant les raisons et la valeur de leur démarche. Cet ouvrage concentre également un panel d'expériences issues du fonctionnement des sociétés modernes (le divorce par Jean-François Laé, l'influence de la télévision par Philippe Dujardin puis Dominique Mehl) et qui propulsent un certain nombre de parcours individuels, intimes dans l'espace public.

Enfin, les dernières contributions (« Engagement et émotion » par Patricia Paperman, « Action et passion » par Philippe Frisch, « Les vocabulaires de l'engagement » d'Isaac Joseph, « Engagement public et exposition de la personne : l'acteur, le spectateur et l'auteur » par Michel Peroni) dressent un bilan de la polysémie et des raisons de l'engagement public. Ces travaux permettent d'élargir les conceptions de ce phénomène et de revenir quelque peu sur l'affirmation de sa faiblesse contemporaine. Il résulte de la mise en évidence de ces questionnements que si la perception de l'engagement public apparaît profondément difficile à définir et plus encore à circonscrire, les phénomènes qui sont à l'œuvre aujourd'hui sont loin de faire disparaître les diverses formes d'engage-